

## Fermeture temporaire des urgences obstétricales



Durant cette période, les mamans inscrites à la maternité du CHIMM ont été invitées à se diriger :

- vers les urgences de la maternité de l'hôpital intercommunal de ?????? ????????????????? (?????) du 23 décembre à partir de 8 h 00 au 31 janvier 2023 à 8h.
- vers les urgences de la maternité du centre hospitalier ????????????????????? à Mantes-la-Jolie du 31 décembre 2023 à 8h au 8 janvier 2024 à 8h.

En revanche, le secteur d'hospitalisation en maternité (suite de couche) restera ouvert. Il accueillera les femmes ayant accouché à Poissy ou à Mantes-la-Jolie (la continuité de la prise en charge des parturientes et nouveau-nés sera assurée).

Tous les accouchements et les urgences signalées via le 15 seront également orientés vers ces maternités durant ces deux semaines. Les consultations et les urgences gynécologiques resteront par ailleurs ouvertes.

Cette organisation a été mise en place en concertation avec les deux autres maternités en raison de tensions persistantes sur l'effectif de sages-femmes.